Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Recu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERA ID: 087-218712503-20251002-20251004-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

Le: 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal: 25 septembre 2025

PRESENTS: Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES;

PROCURATIONS: Madame Aurore BOUHIER à Monsieur Arnaud BOUHIER; Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Marie-Joseph LABERGERE;

ABSENTS EXCUSÉS: Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Elodie HAMELIN, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal: 27

Nombre de Conseillers

en exercice: 27

Votants: 20

Présents: 17

DÉLIBÉRATION 2025-10-04 DÉCISION MODIFICATIVE N°01

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative n°1, cette décision modificative vise à abonder le budget revente énergie afin de permettre la comptabilisation de l'échéance d'emprunt.

	COMPTE 27638 BUDGET PRINCIPAL	COMPTE 1687 BUDGET REVENTE ÉNERGIE
DÉPENSES	673.46€	
RECETTES		673.46€

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus ;

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité de la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 telle que détaillée dans le tableau ci-dessus ;

> FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 06 octobre 2025

Affiché / Notifié le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire le 96 octobre 2025

Publiée le 06 octobre

Le Maire,

Nadine BURGAUD